

**EFFICACITE DES STRUCTURES DE COGESTION DES RESSOURCES NATURELLES DE LA FORET
CLASSEE DES MONTS KOUFFE AU BENIN**

Par J. ODJOUBERE,
Email: Odjoubj@yahoo.fr
TENTE B.
M. GIBIGAYE
B. SINSIN

Abstract

The perennisation of the assets of the forest projects constitutes a problem. This study evaluates the effectiveness of the structures charged to manage the natural resources of the Monts Kouffé after project PAMF. These structures were subjected to an car-evaluation. The average score of realization of the activities varies from 0,02 to 3,35 and that of effectiveness of the structures of 0,72 to 2,71 points, values below mean. The structures are statistically homogeneous with the threshold of 5 %. None of them was not effective.

Key words: *Effectiveness, coadministration, classified forest, Benin*

Introduction

Malgré la prise de conscience sur le plan international, la gestion des ressources naturelles dans les pays en développement notamment l’Afrique, reste un problème environnemental crucial (Aladoum, 2003). Le Bénin, à l’instar des autres pays au Sud du Sahara, de l’Asie, et de l’Amérique du Sud, n’est pas à l’abri des phénomènes de dégradation des ressources naturelles (Adjavon, 2012). La faune et la flore subissent des dommages sans précédent à travers la destruction sans mesure de leur habitat (MDR, *et al.*, 2000). Environ 2.158.028 ha de forêts, représentant 20 % de la superficie totale du pays, ont été classés dès les années 1950. Aujourd’hui, ce taux a considérablement diminué suite aux effets conjugués des défrichements et des feux de brousse et se situe à environ 10 % (Fanou *et al.*, 1997). La quasi-totalité de la superficie classée dans le Nord du pays comme savane boisée a pratiquement disparu et, dans le même temps, la superficie de la savane arborée a diminué de 80 % environ (Djodjouwin, 2001).

Selon MEHU (2000), le couvert forestier du Bénin en 1949 représentait 20 % du territoire national et serait aujourd’hui à moins de 12 %. Entre 1990 et 1995, la couverture forestière du Bénin est passée de 4 923 000 ha à 4 625 000 ha soit une perte totale de 298 000 ha de forêts en 5 ans (FAO, 2002). La conséquence de ces pratiques est la réduction de l’étendue des habitats, la fragmentation de la structure et des caractéristiques des habitats de la faune (PNUE, 2001) entraînant un déplacement et une réduction de l’aire de distribution de certaines espèces. Malgré le rôle répressif des forestiers, la dégradation des forêts prend de l’ampleur. C’est le cas de la forêt des Monts Kouffé, classée depuis 1957, et dès lors, sa gestion a été répressive et exclusive (Djogbenou, 2010). Cette expropriation, poursuit le même auteur, a affaibli les communautés riveraines qui se sont retrouvées désormais écartées de la gestion forestière. L’Etat n’ayant pas les moyens de sa politique de gestion conservatoire et les autorités coutumières ayant perdu officiellement leur droit de propriété, la forêt classée des Monts Kouffé est devenue une source inévitable de gaspillage. C’est pour corriger cette insuffisance que le projet PAMF est intervenu dans les Monts Kouffé de 2002 à 2007 en utilisant l’approche participative, contrairement à l’approche dirigiste basée sur le conservatisme, utilisée par certains projets forestiers qui, finalement ne produisent pas d’effets perceptibles sur le terrain. A cet effet, le service forestier s’est ouvert à cette approche participative qui vise essentiellement à confier la gestion des écosystèmes forestiers aux communautés de base riveraines à travers des contrats de cogestion liant ces communautés rurales et l’administration forestière (Djodjouwin, 2000). La concrétisation de la volonté de l’administration forestière à mieux gérer les ressources forestières des Monts Kouffé s’est traduite par la mise en place des conditions et les modalités de participation des populations à la

mise en œuvre du plan d'aménagement pour qu'aucune des parties ne se sente lésée. Le principe de base du fonctionnement de ce partenariat est l'engagement de l'administration forestière à concéder certains produits issus de la forêt aux populations riveraines de façon à les motiver pour la sauvegarde des ressources forestières (PAP MK, 2007). Pour pérenniser les acquis du projet, des structures locales de cogestion (CVDD, CEGRN, CRDRN) ont été mises en place dans les villages riverains des Monts Kouffé. Ces mesures visent la poursuite des activités de surveillance, de reboisement et de sensibilisation des populations pour qu'à la fin du projet PAMF, l'exploitation anarchique des ressources forestières ne reprennent plus.

1. Méthodes

La forêt classée des Monts Kouffé est située dans la partie soudano-guinéenne de la République du Bénin. Elle est située à cheval entre les départements de la Donga, du Borgou et des Collines et couvre une superficie de 272804 ha soit 2,37 % de la superficie nationale du pays (PAP MK, 2007). Elle est limitée au nord par la Forêt classée de Wari –Maro, au sud par la Commune de Bantè, à l'est par la Commune de Ouèssè et à l'ouest par la Commune de Bassilla (figure 1).

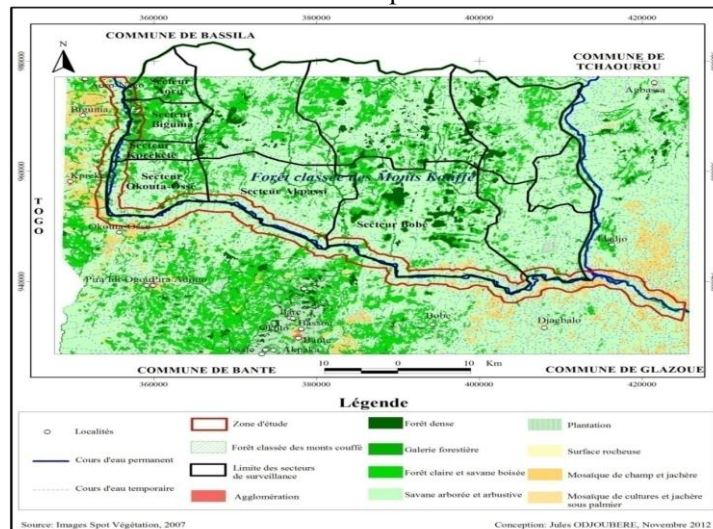


Figure 1 : Situation géographique du secteur d'étude

1.1 Population cible et données collectées

1.1.1 Population cible

La population cible enquêtée est répartie en trois (3) groupes :

- les structures de cogestion, chargées de pérenniser les acquis du projet ;
- les prestataires de PAMF regroupant les Confréries Villageoises des Chasseurs (CVC), les Comités Villageois de suivi des Actions pilotes d'aménagement et de Gestion des Ressources Naturelles (CVAGRN) et les pépiniéristes. Ceux-ci sont chargés d'apporter des compétences techniques aux structures de cogestion, notamment la surveillance de la forêt et l'enrichissement des trouées ;
- les représentants de l'Etat constitués par les Chefs Postes forestiers (CPF) des villages riverains aux Monts Kouffé, des Chefs d'Unité d'Aménagement (CUA) et des Agents de Développement Local (ADL). Ils sont chargés de superviser les travaux d'aménagement forestier en collaboration avec les structures de cogestion et les prestataires.

1.1.2 Données collectées

- **Auprès des structures de cogestion**

Elles concernent le rôle des structures de cogestion, leur organisation et leur fonctionnement, les activités contenues dans leur cahier de charge, leurs relations avec les prestataires et les représentants de l'Etat.

- **Auprès des prestataires**

Elles concernent les relations des prestataires avec les structures de cogestion, et les activités d'aménagement forestier (la surveillance de la forêt, la production des plants, le reboisement) réalisées dans les Monts Kouffé après le projet PAMF.

- **Auprès des représentants de l'Etat (CUA, ADL et CPF)**

Elles sont relatives aux activités exécutées pour pérenniser les acquis du projet, aux forces et aux limites des structures de cogestion.

1.1.2.1 Echantillonnage

Deux travaux ont permis de constituer la base de l'échantillonnage. D'abord, la recherche documentaire a permis d'avoir une liste exhaustive des membres des structures de cogestion des ressources forestières. Ensuite, une enquête exploratoire dans le milieu d'étude a permis de recenser les prestataires et les représentants de l'Etat.

Compte tenu du nombre limité des acteurs impliqués dans la pérennisation des acquis du projet, un échantillonnage exhaustif a été réalisé (tableau I). En effet, selon Danne *et al.* (1992), il vaut mieux impliquer tous les membres dans la recherche si la population est de taille restreinte.

Tableau I : Effectif de l'échantillon par acteurs

Communes	Villages	Prestataires			Structures de cogestion			Représentants de l'Etat		
		CVC	CVAGR	Pépiniériste	CVDD	CEGRN	CRDRN	ADL	CUA	CPF
Bassila	Aoro	10	5	2	10	5	2	1	2	3
	Biguina	10	5	2	10					
	Kprèkètè	10	5	2	10					
Bantè	Okouta-ossé	10	5	2	10	5	2	1	2	3
	Pira	10	5	2	10					
	Akpassi	10	5	2	10					
	Banon	10	5	2	10					
	Bantè	10	5	2	10					
	Bobè	10	5	2	10					
	Assaba	10	5	2	10					
	Djagbalo	10	5	2	10					
Total		110	55	22	110	10	4	2	4	6

Source : Travaux de terrain, 2012

De l'analyse du tableau I, il ressort que 323 personnes impliquées dans la pérennisation des acquis du projet ont été enquêtées. Il s'agit de 187 prestataires soit 58 %, 124 membres des structures de cogestion soit 38 % et 12 représentants de l'Etat soit 4 %.

1.1.2.2 Outils de collecte des données

Deux outils ont été principalement utilisés. Il s'agit du questionnaire et du guide d'entretien.

1.1.2.3 Technique d'évaluation de l'efficacité des structures de cogestion

Les membres des structures de cogestion ainsi que les prestataires qui leur apportent des compétences techniques ont été soumis à une auto-évaluation à travers les activités contenues dans leur cahier de charge. Cette auto-évaluation consiste à demander à l'enquêté d'attribuer un score de réalisation aux différentes activités contenues dans son cahier de charge. Ce score varie de 0 à 10 points et à chaque score est affectée une modalité. La valeur 0 indique que l'activité n'a pas été du tout réalisée, 5 moyennement réalisée et 10 lorsqu'elle a été régulièrement réalisée après le projet (tableau II). Le score attribué dépend de l'importance que l'enquêté a accordé à l'activité après le projet. Cette technique avait été utilisée par (Nguenang *et al.*, 2010) pour évaluer l'importance des forêts secondaires pour la collecte des plantes utiles chez les *Badjoué* de l'Est Cameroun.

L'intervalle des scores moyens a été déterminé à partir de la méthode des quartiles. La modalité 1 par exemple est arbitrairement attribuée à une activité dont le score moyen inférieur à 25 % du score de parfaite exécution de l'activité après projet ($S_p = 10$).

Tableau II : Modalités, scores moyens et niveaux de réalisation des activités

Modalités	Scores moyens	Niveaux de réalisation
0	[0- 2,5[Médiocre
1	[2,5 -5[Assez-bon
2	[5- 7,5[Bon
3	[7,5 -10]	Très bon

Source : Travaux de terrain, 2012

1.2 Traitement des données et analyse des résultats

1.2.1 Evaluation de l'efficacité des structures

Les données ont été dépouillées manuellement. Les scores moyens de réalisation des activités ainsi que les scores d'efficacité des structures de cogestion ont été calculés.

1.2.1.1 Détermination du score moyen des activités

Le score moyen d'une activité est la moyenne des notes attribuées à l'activité par l'ensemble des enquêtés. Pour une activité ω , son score moyen noté S_{ω} est déterminé à partir de la formule suivante :

$$S_{\omega} = \frac{1}{\alpha} \times \sum_{i=1}^{\alpha} A_{\omega i} \text{ (Nguenang } et al., 2010) .$$

S_{ω} : Score moyen de l'activité ω ; ou $A_{\omega i}$: Score attribué à l'activité ω par l'enquêté i et

α : Nombre total d'enquêtés.

1.2.1.2 Détermination du Score d'efficacité (S_{eff}) d'une structure

L'efficacité d'une structure est sa capacité de pouvoir réaliser toutes les activités contenues dans son cahier de charge avec au moins un score moyen par activité supérieur ou égal à la moyenne ($S_{\omega} \geq 5$) (tableau II). Il ne s'agit pas d'une moyenne arithmétique puisqu'aucune activité ne peut se substituer à une autre.

Le Score d'efficacité noté $S_{eff} = \frac{1}{\beta} \times \sum_{j=1}^{\beta} S_{\omega j}$

En remplaçant S_{ω} par sa valeur, on a : $S_{eff} = \frac{1}{\beta} \times \sum_{j=1}^{\beta} \left(\frac{1}{\alpha} \times \sum_{i=1}^{\alpha} A_{\omega i} \right)_j$

S_{eff} : Score d'efficacité ; $A_{\omega i}$: Score attribuer à l'activité ω par l'enquêté i ; α : Nombre total d'enquêtés et β : Nombre total d'activités prévues pour une structure donnée (variable selon les structures).

Les données brutes ont été rendues normales par la transformation de Box et Cox avant les analyses statistiques dans SPSS 17.0 et MINITAB 14.0. Le test ANOVA à un facteur (Variante LSD : Least Significant Difference) de classification et le test-t de Student ont été utilisés pour comparer les scores moyens entre activités d'une part et entre structures de cogestion d'autre part. Les tests homogénéité de Student-Newman-Keuls et de Scheffé ont été utilisés pour classer les scores en des groupes

homogènes. Le test de Kruskal-Wallis pour la comparaison des activités dont les scores sont non normaux.

2 Résultat

2.1 Efficacité des structures de cogestion devant pérenniser les acquis du projet

Avant d'évaluer l'efficacité des structures devant pérenniser les acquis du projet, il s'avère nécessaire de présenter brièvement lesdites structures à travers leurs articulations, leurs rôles et fonctionnement. Les structures de cogestion sont constituées de CVDD (Conseil Villageois pour le Développement Durable), de CEGRN (Comité Communal de l'Environnement et de Gestion durable des Ressources Naturelles et de CRDRN (Coordination Régionale pour le Développement des Ressources Naturelles Partagées). Elles sont intimement liées et se présentent sous la forme d'une pyramide (figure 2).

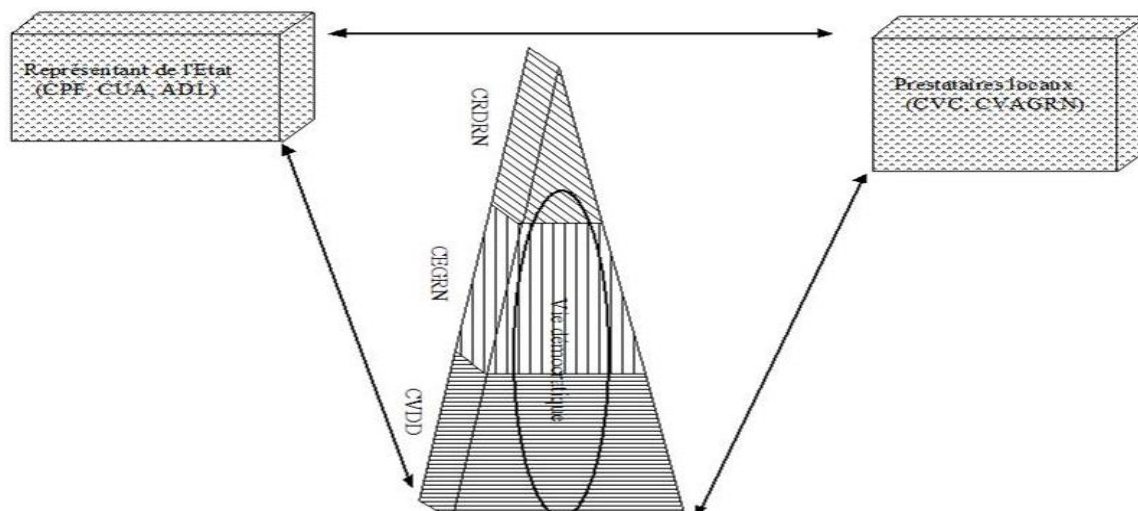


Figure 2: Cadre théorique d'une cogestion durable des ressources forestières

Source : ODJOUBERE, 2013

La figure 2 présente le système dans lequel les structures locales doivent fonctionner afin de préserver les acquis du projet PAMF. Elle montre que la gestion durable des Monts Kouffé passe par une coordination des actions des structures locales de cogestion des forêts avec celles des représentants de L'Etat et des prestataires locaux. Le mauvais fonctionnement d'une structure agit négativement sur l'ensemble du système.

Le CVDD est la structure la plus proche des ressources des massifs forestiers. Elle est composée 10 membres élus au cours d'une assemblée villageoise. Les Chefs des villages sont d'office les présidents des CVDD. Ces structures prélèvent 2 % (frais de fonctionnement) des contrats de prestation de services ou d'exploitation de certaines ressources par des privés et/ou comités. Quant au CEGRN, elle veille à l'application harmonieuse des plans d'aménagement forestier par les CVDD, vise à crédibiliser les décisions des autorités communales légales auprès des populations locales, et doit être perçue comme un dispositif spécifique de l'amélioration de la gouvernance locale en ce qui concerne les ressources naturelles. Elle est constituée de 5 personnes par commune. Les frais de fonctionnement du CEGRN proviennent d'un pourcentage à prélever des revenus des CVDD et des taxes prélevées sur l'exploitation des ressources naturelles (bois, charbon, chasse, pêche, transhumance, exploitant de noix d'anacarde, etc.).

Enfin, la CRDRN est l'organe intercommunal visant une gestion solidaire et efficiente des massifs forestiers. Son but est d'assurer une gestion concertée et durable des ressources naturelles partagées par les communes. Elle est composée des Maires des communes riveraines des Monts Kouffé, des Commissions communales chargées des Affaires Domaniales et Environnementales des représentants des organisations communautaires de base par commune concernée, des représentants de la chefferie traditionnelle par commune. La CRDRN dispose pour son fonctionnement des ressources constituées de la contribution des budgets des communes membres et de toutes autres ressources.

Par ailleurs, pour réaliser leurs travaux, les structures de cogestion doivent faire appel aux compétences techniques des prestataires. Pour les activités de reboisement et de surveillance de la forêt classée, elles doivent solliciter l'appui des CVAGR (Comités Villageois de suivi des Actions

pilotes d'aménagement et de Gestion des Ressources Naturelles), des pépiniéristes et des Confréries Villageoises des Chasseurs (CVC). En plus, les structures de cogestion doivent travailler en symbiose avec les Chefs Postes forestiers (CPF), les Chefs d'Unités d'Aménagement (CUA) et les Agents de Développement Local (ADL) afin de préserver les acquis du projet.

2.2 Efficacité des structures de cogestion

L'efficacité des structures devant pérenniser les acquis du projet a été appréciée à travers les valeurs des scores moyens des activités et celles des scores d'efficacité des structures.

- **Score moyen des CRDRN Remplacer Nr=1 par 2 et 0 par 1**

L'enquête auprès des membres de CRDRN a permis de réaliser la figure 3 présentant le score moyen des activités.

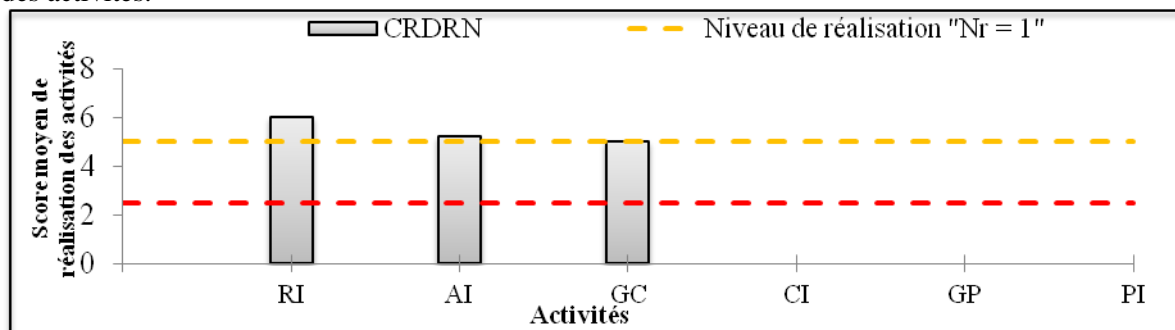


Figure 3 : Score moyen par activités

Source : Travaux de terrain, 2012

GP : élaboration d'un plan intercommunal de gestion des ressources naturelles partagées

PI : mise en œuvre d'un plan intercommunal de gestion des ressources naturelles

CI : promotion de la coopération avec les institutions nationales, régionales ou internationales intéressées

AI : animation de l'intercommunalité

GC: gestion des conflits intercommunaux liés à la gestion des ressources partagées en liaison avec les structures spécialisées

RI : promotion des initiatives favorables à la gestion durable des ressources naturelles intercommunales

De l'analyse de la figure 3 il ressort que, sur les 6 activités des CRDRN, trois (CI, GP et PI) ont un score moyen égal à 0. Elles n'ont pas du tout été réalisées.

2 activités (AI et GC) ont un score moyen variant entre 2,5 et 5. Elles ont été peu réalisées. Une seule activité (RI) a un score moyen variant entre 5 et 7,5. Elle est moyennement réalisée.

Les activités qui ont été peu ou moyennement réalisées par la Coordination Régionale pour le Développement des Ressources Naturelles Partagées (CRDRN) sont celles liées aux tâches habituelles des maires. En effet, la gestion des ressources naturelles entre deux communes voisines a été généralement source de conflit. Conscients de cette situation, les maires prennent des mesures pour régler de façon pacifique les contentieux frontaliers. Mais, les mesures durables permettant de mettre en place un plan intercommunal de gestion des ressources naturelles ou de promotion de la coopération avec les institutions nationales, régionales ou internationales n'ont jamais existé. C'est cette raison qui explique la non réalisation des trois (CI, GP et PI).

- **Score moyen par activité des CVDD et CEGRN**

Le score moyen par activité des membres de CVDD et de CEGRN est présenté sur la figure 4.

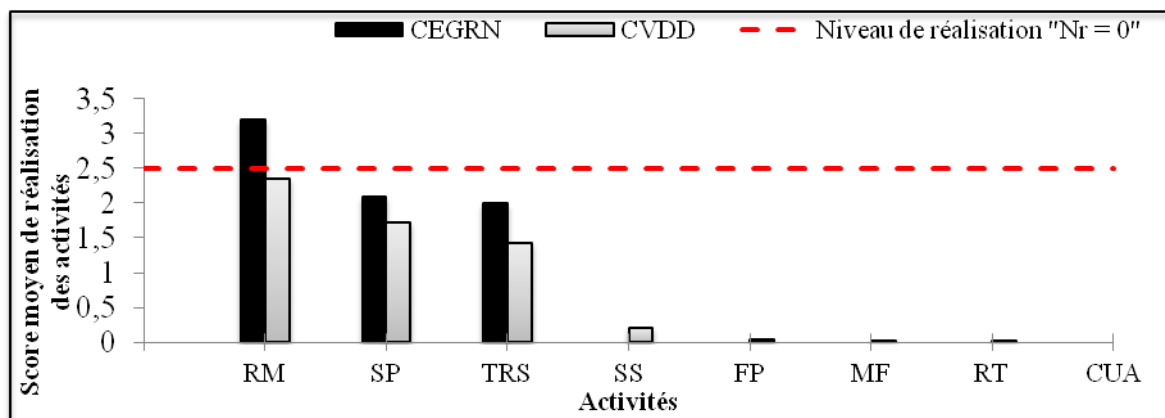


Figure 4 : Score moyen par activité des CEGRN et CVDD

Source : Travaux de terrain, 2012

RM : réunions au sein des membres des structures de cogestion

SP : sensibilisation des populations sur les règles de gestion des ressources naturelles

TRS : réunions entre les structures de cogestion, les prestataires et les représentants de l'Etat

SS : surveillance de la forêt classée contre le braconnage, l'exploitation forestière et son occupation par les champs

FP : réalisation des feux précoces dans la série de protection

MF : mobilisation des fonds sur l'exploitation des ressources naturelles par des privés et/ou comités

RT : reboisement de la série de protection;

CUA : franche collaboration entre les structures de cogestion (CVDD, CEGRN, CRDRN), les Chefs d'Unité d'Aménagement et les Confréries Villageoises des Chasseurs

De l'analyse de la figure 4, il ressort que, sur 8 activités des CVDD et des CEGRN, 4 (RT FP, MF, CUA) n'ont pas du tout été réalisées. Trois (SP, TRS, SS) ont un score moyen de réalisation variant entre 0 et 2,5. Ces activités ont été très peu réalisées. Enfin, la réunion au sein des membres de CEGRN a un score moyen variant entre 2,5 et 5, l'activité est peu réalisée. Dans l'ensemble, les CVDD et CEGRN n'ont pas pu réaliser les activités contenues dans leur cahier de charge. Hormis des réunions organisées dans l'intention de mobiliser des fonds auprès des exploitants, ces structures ont été incapables de conduire les activités techniques permettant de protéger les ressources des Monts Kouffé.

- **Score moyen des prestataires**

Le score moyen des prestataires est présenté sur la figure 6

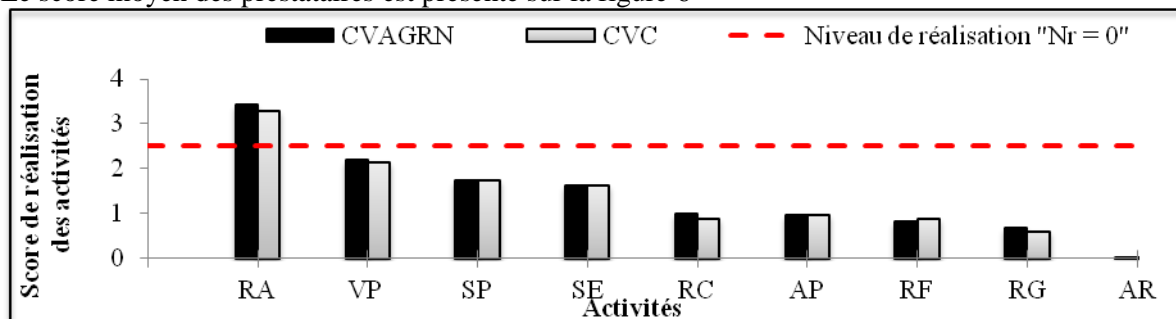


Figure 5 : Scores moyens des CVAGR et CVC

Source : Travaux de terrain, 2012

RA : Réunion avec les ADL

VP : Visite des plantations installées par le projet PAMF

SP : Surveillance des plantations contre les incendies et les transhumants

SE : Surveillance de la forêt classée contre le braconnage, l'exploitation forestière et son occupation par les champs

RC : Réunion avec les Chef d'Unité d'Aménagement

AP : Appui des structures de cogestion à l'entretien des plantations ;

RF Réunion avec les Chefs Postes Forestiers

RG : Réunion avec les structures de cogestion

AR : Appui des structures de cogestion au regarnissage des plantations

De l'analyse de la figure 5, il ressort que la quasi-totalité des activités des prestataires a un score moyen variant entre 0 et 2,5. Les activités ont été donc très peu réalisées par les prestataires. Toutefois, les réunions entre les prestataires et les ADL ont un score plus élevé variant entre que 2,5 et 3,5 mais, inférieur à la moyenne.

- **Score d'efficacité des structures de pérennisation des acquis du projet PAMF**

Les valeurs des scores d'efficacité des structures de pérennisation des acquis du projet PAMF sont dans l'ensemble inférieures à la moyenne. Aucune structure n'a pu totaliser un score de 5 points en raison du faible score moyen attribué aux activités (figure 6).

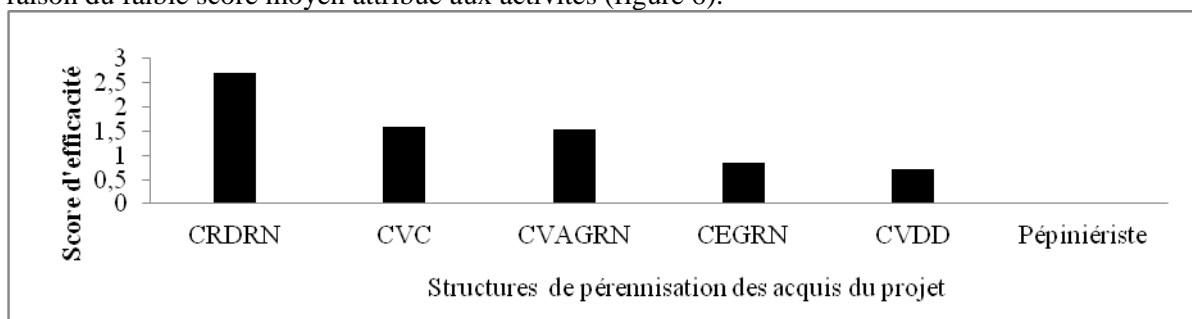


Figure 6: Score d'efficacité par structures

Source : Travaux de terrain, 2012

De l'analyse de la figure 6, il ressort que le score d'efficacité varie de 0 à 2,7 points. Les pépiniéristes ont un score nul, puisque 100 % enquêtés ont abandonné la production des plants. Ce qui s'explique par la non commande des plants par les CVDD, structure devant continuer les activités de reboisement.

En définitive, les structures impliquées dans la pérennisation des acquis du projet ont été inefficaces. Cette situation est due d'une part, à la mauvaise collaboration entre les forestiers et lesdites structures, et d'autre part, au manque de moyens financiers.

2.3 Rapport conflictuel entre forestiers et structures de cogestion, un handicap pour la pérennisation des acquis du projet PAMF

Le rapport entre les structures locales et les forestiers (Chef Poste Forestier et Chef d'Unité d'Aménagement) est caractérisé par un conflit d'intérêts. Au lieu de s'entendre pour pérenniser les acquis du projet, les structures de cogestion et les forestiers se livrent à des conflits, ce qui profite aux exploitants qui intensifient leur pression sur la forêt classée. Selon les forestiers, les structures locales, notamment les CVC tentent de se substituer aux agents des eaux et forêts. Elles saisissent des tronçonneuses, arrêtent les camions chargés de madriers, des pièges et fusils, etc., sans les rendre aux agents assermentés. Pour les structures locales, ce sont les forestiers qui suscitent et entretiennent l'exploitation anarchique des ressources forestières des Monts Kouffé. Selon leurs dires, les objets saisis qui leur sont confiés, seraient ensuite illégalement rétrocédés par ces derniers aux exploitants. Ainsi, les mêmes objets seraient régulièrement saisis auprès des mêmes exploitants. Certains forestiers sont soupçonnés d'être corrompus par les exploitants, ce qui ne leur permet pas de jouer efficacement leur rôle de protection. Ce constat a démotivé les membres de CVC qui ont fini par abandonner progressivement la surveillance. Certains se sont reconvertis en exploitants ou servent de guide pour indiquer les îlots forestiers les mieux pourvus en espèces végétales et animales. D'autres, déçus comme le chef chasseur de la CVC de Banon, chef de tous les chasseurs de la Commune de Bantè s'exclame :

Nous regrettons d'avoir fourni tant d'effort pour la surveillance des Monts Kouffé pendant la phase active du projet PAMF. Nous avons trop créé d'ennemis en empêchant l'entrée des braconniers et des exploitants de bois. Nous avons été agressés, envoutés, empoisonnés par les ennemis. Au moment de jouir des fruits de nos efforts, le projet PAMF nous a abandonné et confié aux mains d'une catégorie de forestiers prêts à détruire les ressources plutôt qu'à les protéger. Ils nous livrent à nos ennemis d'hier chez qui nous avons arraché des fusils, des scies, des pièges, des tronçonneuses, etc.

(photo 1). C'est le résultat de la protection des forêts au



Photo 1: Matériels de chasse et de coupe saisis par les CVC dans la Commune de Bantè

Prise de vue : BIO, août 2007

La photo 1 montre des fusils, des scies et des pièges saisis par les Confrérie Villageoises des Chasseurs pendant la phase active du projet PAMF. Ces matériels sont stockés à l'antenne /PAMF et surveillés par un agent de sécurité. Ces saisies témoignent de l'importance de l'approche participative dans la gestion des forêts.

2.4 Manque de moyens financiers, une contrainte pour le fonctionnement des structures de cogestion

Les activités confiées aux structures de cogestion nécessitent des moyens financiers dont elles ne disposent pas. Pour réaliser les travaux d'aménagement forestier, elles doivent faire appel aux compétences techniques des prestataires. Pour surveiller la forêt, elles doivent solliciter l'appui technique des Confréries Villageoises des Chasseurs (CVC). Pour délimiter les séries ou reboiser des trouées, elles doivent solliciter la prestation des CVAGRN. Ces activités pour être réalisées nécessitent des fonds dont les structures de cogestion ne disposent pas. Les 2 % qu'elles avaient prélevé sur le contrat des prestataires pendant la phase active de projet était insignifiant pour engager une activité d'aménagement. Ces fonds n'ont servi qu'à acheter des fournitures de bureau aux CVDD. Ce manque de ressources financières a limité la collaboration entre les structures de cogestion et les prestataires dont l'argent a été leur principale motivation pendant la phase active du projet PAMF.

3. Discussions

3.1 Efficacité des structures locales chargées de pérenniser les acquis du projet PAMF

Au Bénin, la gestion des après-projets constitue jusque-là un problème auquel les chercheurs et les dirigeants des projets n'ont pas encore trouvé une solution durable. Malgré que la logique répressive cède progressivement place à l'approche participative visant l'implication et le développement des communautés à la base, les réalisations faites à coût de frais ne sont pas suivies, lorsque les projets forestiers arrivent à terme. Ainsi, en peu de temps, elles sont dégradées par les populations. C'est le cas du projet PAMF, où, au lendemain de la fin de sa première phase, la forêt a été prise d'assaut par les populations malgré l'existence des structures locales. Cela ne veut pas dire que les populations n'avaient pas adhéré aux objectifs de l'approche participative où que cette dernière est inefficace. Au contraire, l'approche participative a apporté un impact positif visible sur l'état des ressources forestières et le niveau de vie des populations. Toutefois, la question de la capacité des

populations locales à poursuivre les activités entamées n'a pas été résolue. Cette situation est due au fait que les structures de cogestion n'ont pas les moyens, ni économiques, ni juridiques leur permettant d'exercer un quelconque pouvoir sur les contrevenants. Un constat similaire a été fait au Bénin par Gnelé *et al.* (2012) dans la forêt classée de Tchaourou-Toui-Kilibo (TTK), où la fin du projet PGRN, a été marquée par l'arrêt des activités d'aménagement et de surveillance. De l'avis des populations, poursuivent les mêmes auteurs, l'aménagement participatif est considéré comme un désengagement de l'Etat. En prônant cette approche qui vise à terme, la responsabilisation des populations locales, l'Etat a cru devoir laisser à la charge des populations, le volet entretien. Or, ces dernières ne disposaient ni de fonds de roulement, ni de revenus substantiels et encore moins, de possibilités d'accès au crédit pour assurer cette charge. De plus, les manœuvres rémunérés qui y travaillaient avaient été abandonnés à eux-mêmes. Pour ces populations, il ne s'agit rien d'autre que d'une fuite de responsabilité de la part de l'Etat car, elles ne sont pas suffisamment préparées à cet effet.

En ce qui concerne les moyens juridiques, tous les prestataires de PAMF ont déploré leur condition de travail caractérisée par l'absence d'un contrat qui garantisse leur sécurité. En effet, pendant la phase active du projet PAMF, il est écrit en article 4 du contrat des prestataires que : « le PAMF ne sera tenu pour responsable d'aucune manière que ce soit des accidents et dégâts éventuels qui surviendraient au cours de l'exécution des travaux ». Cet article a été un élément de méfiance pour ces prestataires qui se voient dans l'insécurité totale après la fin du projet.

Au Sénégal, dans les régions de Kolda et de Tambacounda, Laurence (2003) a fait les mêmes constats sur les difficultés que rencontrent les structures locales dans de gestion des forêts communautaires. En effet, les surveillants villageois qui constatent un délit dans leur forêt n'ont pas les moyens, ni symboliques, ni économiques, ni physiques d'exercer un quelconque pouvoir sur les fraudeurs. Ces derniers leur posent la question de savoir au nom de quoi ils leur interdisent l'exploitation. Ils les qualifient de « faux forestiers » ne disposant ni de papier, ni de tenue, ni de bonnes chaussures. De pareils propos auraient été tenus à l'endroit des surveillants des Monts Kouffé par les contrevenants. Certains exploitants de bois d'œuvre ont affirmé que les forestiers riverains des Monts Kouffé leur auraient dit que : « le projet PAMF est déjà à terme. Par conséquent, aucun membre de CVC n'a le droit de les empêcher d'accéder à la forêt classée ». Ces propos ont amené les surveillants à qualifier les forestiers de corrompus. Ce phénomène (la corruption) est devenu selon Siebert et Elwert (2002), une pratique illégale dans le secteur forestier. Au Bénin, poursuivent les mêmes auteurs, la corruption dans le domaine forestier est accompagnée des abus de puissance, tels que l'utilisation du titre d'agent permanent de l'Etat pour commettre des actes illégaux (par exemple implication dans le commerce illégal de bois d'œuvre). La corruption des forestiers entraînent la perte énorme de la biodiversité. Au lieu que le corrupteur (exploitant de bois d'œuvre) exploite la quantité d'arbre accordée par le corrompu (forestier), il en excède. Certains forestiers s'entendent avec les commerçants urbains pour engager des exploitants locaux qui leur coupent des bois d'œuvre.

Par ailleurs, l'approche participative est une forme déguisée de l'approche répressive. Lorsque les projets gérés sous cette approche arrivent à terme, des conflits naissent souvent entre les populations locales et les forestiers responsabilisés pour poursuivre les travaux d'aménagement. Pour Siebert et Elwert (2002), les agents des eaux et forêt se sont toujours opposés à la gestion des forêts avec la population locale. Ils estiment que les populations locales sont trop incompetentes dans la gestion et épuiserait rapidement les ressources. Cette résistance se justifie par la crainte de perdre des sources de revenu illégal, puisque l'implication des populations dans la gestion des forêts peut entraîner un changement radical de la vieille structure très puissance en ouvrant l'arène politique pour de nouveaux joueurs.

Ce constat a amené Kiansi (2011) à affirmer que les initiatives de l'approche participative restent en deçà d'une véritable volonté de transférer des pouvoirs et une certaine autonomie de décision aux conseils ruraux censés représenter ces usagers. Les politiques forestières restent historiquement soucieuses de maintenir plusieurs aspects fondamentaux de leurs prérogatives : le contrôle des territoires, la fonction de protection des forêts et son corollaire qui considère les usagers comme les principaux responsables des dégradations et qui, partant, justifie les pratiques d'exclusion et de répression et enfin le souci d'une réglementation spécifique qui prend surtout en compte les aspects économiques et commerciaux, et notamment la production de bois et de charbon de bois (Buttoud cité par Kiansi, 2011).

Références bibliographiques

- AJAVON C. Y., 2012.** *Structure et dynamique spatiale des paysages de la dépression médiane au Bénin*, Thèse de doctorat Unique-Université d'Abomey Calavi, Bénin, 209 p.
- ALADOUM T., 2003.** *Production, consommation du bois-énergie et son impact sur l'Environnement dans l'Arrondissement de N'GAOUNDERE (Adamaoua-Cameroun)* Mémoire de DEA, FLASH, UAC, Abomey-Calavi, Bénin, 75 p.
- DANNE J. et al. 1992.** *Méthodologie de la recherche socio-économique en milieu rural africain.* Projet UNB/LUW/SVR.12 p.
- DJODJOUWIN L., 2001.** *Etude sur les aménagements écotouristiques et la gestion pastorale dans les terroirs et forêts classées des Monts Kouffé et de Wari-Marou.* Mémoire pour de DESS / DAGE /FSA / UAC. Abomey-calavi 102 p.
- DJOGBENOU P.C., 2010 :** *Analyse multicritère des plans d'aménagement et de gestion participatifs des forêts classées au Bénin : développement d'un modèle durable.* Thèse Unique de Doctorat de l'Université d'Abomey Calavi, 227 p.
- FANOUE A. et al. 1997.** *Etude des possibilités de gestion efficace et de régénération des sols, du couvert forestier et des pâturages naturels dans le Département du Mono,* Rapport d'activité, 117p.
- FAO, 2002.** *Evaluation des ressources forestières mondiales 2000 - Rapport principal - Etude FAO : Forêts 140 - Rome,* 466 p.
- GNELE J. E. et al. 2012.** *Aménagement participatif et gestion des plantations domaniales de la forêt classée de Tchaourou- Toui-Kilibo (TTK) au Bénin: bilan et perspectives.* In *Ben géo* pp.20-40.
- HOUNHINTO A. S., 2011.** *Etude de la consommation de bois de teck des plantations privées : formes de consommation, attentes et perceptions des consommateurs dans les Communes de Toffo, Tori-Bossito et Zè (Département de l'Atlantique Sud-Bénin).* Thèse d'ingénieur agronome. FSA/ UAC, 92 p.
- KIANSI Y., 2011.** *Cogestion de la Réserve de Biosphère de la Pendjari : approche concertée pour la conservation de la biodiversité et le développement économique local.* Thèse Unique de Doctorat de l'Université d'Abomey Calavi, 274 p.
- LAURENCE B., 2003.** *La décentralisation de la gestion des ressources forestières au Sénégal : un processus contraint par le marché ?* In : *APAD*, pp. 47-66.
- MDR/PNUD/FAO-2000.** *Projet d'Assistance à l'élaboration d'un Schéma Directeur du Secteur de Développement Agricole et Rural. Stratégie générale volume2 ;* 141 p.
- MEHU, 2000.** *Plan d'action national de lutte contre la désertification.* Cotonou : DAT/ MEHU. 91p.
- NGUENANG G. et al. 2010.** *Importance des forêts secondaires pour la collecte des plantes utiles chez les Badjoué de l'Est Cameroun.* In : *Tropicultura*, pp. 238-245.
- P.N.U.E/UICN/WWF, 2001.** *Stratégie mondiale de la conservation: La conservation des ressources vivantes au service du développement durable,* PNUE/ONU, 57p.
- PAP MK, 2007.** *Plan d'Aménagement Participatif du complexe des forêts classées de Wari-Marou et des Monts Kouffé.* Volume A, 267p.
- SCHMIDT ROY, C., 1997.** *Managing Delphi surveys using Nonparametric Statistical Techniques,* *Decision Science*, pp.763-774.
- SIEBERT U., ELWERT G., 2002.** *Potentials and Recommendations for Combating Corruption and Illegal Logging in the Forest Sector of Benin West Africa* In: *journal of sustainable forestry* pp.1-31.